

**Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de CEAULMONT
Séance du 17 décembre 2025 à 18 H 30**

Sous la présidence de Pierre PETITGUILLAUME, Maire de la commune de CEAULMONT

La convocation a été adressée le 9 décembre 2025 avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Délibération Rapport CLECT.
- 2) Délibération Désignation Délégués au Comité Syndical du SIAEP Sonne et Abloux.
- 3) Délibération Versement d'une prime exceptionnelle (Médaille échelon vermeil : 30 ans de service).
- 4) Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

PRÉSENTS : M. Pierre PETITGUILLAUME, Mme Anne-Laure BODIN, M. Jérôme GABILLAUD, M. Nicolas ROUTET, M. John LE MENTEC, Mme Françoise VALENTIN, M. Frédéric SIMON, Mme Paméla GAUTIER, M. Jean-Marc DAVID, Mme Séverine GABILLAUD, Mme Catherine AUMAITRE, Mme Pascale ADAM.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Julie JAOUEN (a donné pouvoir à M. Jean-Marc DAVID)
M. Loïc HÉMERY (a donné pouvoir à Mme Anne-Laure BODIN)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme Françoise VALENTIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal du 15 septembre 2025.

1 - Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-5,

Suite à la réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 15 septembre 2025 au siège de la Communauté de Communes et à la notification du rapport de la CLECT, le Maire soumet ce rapport aux membres du Conseil Municipal,

Après lecture et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les éléments de ce rapport, ci- annexé à la délibération.

2 - Désignation des délégués au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) Sonne et Abloux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) Sonne et Abloux assure l'étude, la construction et l'exploitation des ouvrages et réseaux d'alimentation en eau potable et la compétence relative à la production et à la distribution de l'eau potable dont la Commune de Ceaulmont bénéficie.

Suite à la fusion entre le Syndicat des Eaux de Celon et le Syndicat des Eaux de la Vallée de l'Abloux, il est donc nécessaire de procéder au renouvellement des délégués représentant la collectivité au sein du Comité syndical du SIAEP Sonne et Abloux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5711-1 et L.5211-7 du CGCT et conformément aux règles définies dans l'article 6 des statuts du SIAEP Sonne et Abloux ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, décide de désigner :

Titulaire : Pierre PETITGUILLAUME

Suppléant : Jérôme GABILLAUD

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

3 - Versement d'une prime exceptionnelle - Gratification d'une médaille d'honneur communale (Médaille du Travail)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale récompense la compétence professionnelle et le dévouement des agents publics au service des collectivités territoriales et de leurs établissements rattachés.

La médaille d'honneur est attribuée par arrêté préfectoral. La collectivité constitue un dossier qu'elle transmet pour examen à la Préfecture. Les titulaires de la médaille reçoivent un diplôme qui rappelle les services pour lesquels ils sont récompensés, ainsi qu'une médaille. Traditionnellement, la remise de médaille s'accompagne d'une gratification en nature ou en numéraire.

A ce titre, lors de la prochaine remise 2026 des médailles et en accord avec les textes applicables en matière de comptabilité publique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant individuel de la gratification financière octroyée à l'agent attributaire d'une médaille de la façon suivante :

- **700 € pour la médaille de vermeil (30 ans de service public : 1 agent concerné)**

Il est précisé que les crédits suffisants seront prévus au budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dispositions citées ci-dessus.

4 - Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. **Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.**

A l'occasion du 107^e congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. **La commune de Ceaulmont partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :**

- **La libre administration des collectivités.** Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;
- **L'autonomie financière et fiscale,** donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;
- **La subsidiarité,** qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

La commune de Ceaulmont s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, **la commune soutient les propositions de l'AMF sur :**

- **Le pouvoir réglementaire** local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;
- **Un moratoire sur toute nouvelle contrainte** qui réduirait les moyens d'action des communes ;
- **Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses**, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.

Enfin, le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole. Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

- La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;
- La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;
- La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;
- La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;
- La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;
- La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier.

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. **A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.**

5 – Questions diverses

- **Bulletin municipal** : Mme Anne-Laure BODIN nous informe que le bulletin est arrivé à son terme et après quelques modifications va pouvoir partir en impression pour une distribution début janvier.

- **Abribus La Prune** : M. Nicolas ROUTET demande quand l'abribus sera installé à la Prune, la réponse donnée est en janvier au retour des congés.
- **Débroussaillage au lieudit « Auvergne »** : M. Jean-Marc DAVID demande si l'agent en charge du débroussaillage passera prochainement au village de l'Auvergne. Les travaux vont être bientôt effectués.
- **Rebouchage ornières** : M. Frédéric SIMON demande à ce que les ornières soient comblés devant la maison de M. et Mme FRIEDRICH.
- **Repas à domicile** : Suite à l'assemblée générale à laquelle Mme Françoise VALENTIN a participé, cette dernière nous fait part du projet de reprise par l'association ADPEP, fusion entre Valençay et Saint-Plantaire. Si le projet se concrétisait, on pourrait compter 200 à 250 repas supplémentaires par jour.

La séance est levée à 19h50

Liste récapitulative des délibérations :

- 1) **D2025-22** : Délibération Rapport CLECT.
- 2) **D2025-23** : Délibération Désignation Délégués au Comité Syndical du SIAEP Sonne et Abloux.
- 3) **D2025-24** : Délibération Versement d'une prime exceptionnelle (Médaille échelon vermeil : 30 ans de service).
- 4) **D2026-25** : Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

La Secrétaire de séance



Françoise VALENTIN

le Maire,



Pierre PETITGUILLAUME

